La ville d’Audenge rejoint les villes qui éteignent la lumière

La ville d’Audenge s’est déjà engagée dans une démarche écoresponsable de protection de l’environnement et d’économie d’énergie, en partenariat avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne (PNRLG), dans la démarche de label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) pour tout nouveau ou rénovation de projet d’éclairage public en lien avec le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG).

La ville d’Audenge entend poursuivre son action en contribuant à la préservation de l’environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et en luttant contre les nuisances lumineuses.

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la ville d’Audenge a la volonté de s’engager dans des actions en faveur des économies d’énergie et de la maîtrise des consommations d’électricité. Pour se faire, la ville expérimente l’extinction de l’éclairage public de minuit à 5h à compter du vendredi 14 octobre.

Cette démarche sera également favorable pour la biodiversité car la pollution lumineuse perturbe le cycle naturel de la vie, qui suit une alternance jour/nuit. Le maintien d’une source de lumière perturbe les animaux nocturnes et diurnes dans leur choix de leur habitat, leurs déplacements et leur chasse et déroute les oiseaux migrateurs.

Néanmoins, en période de fêtes ou d’événements particuliers, la commune se réserve la possibilité de maintenir l’éclairage public une partie de la nuit.